

Epreuve de procédure pénale

Traitez le cas pratique suivant :

Désireux de créer un parc de loisirs, Jean Treprand apprend par le secrétariat du Conseil Général que le directeur adjoint chargé du développement (Jean Croque) impose le retrait d'un accusé de réception du dossier de candidature dans son bureau.

Or, au cours de l'entretien organisé le 12 Mai 2008 à cet effet, Monsieur Treprand se voit réclamer par Jean Croque le versement de 5000 euros pour que son projet aboutisse. Outré, l'entrepreneur se rend immédiatement à la gendarmerie pour dénoncer cette pratique.

Il y règne une animation peu commune ; deux mineurs réagissent bruyamment à leur interpellation réalisée à la suite d'un contrôle d'identité fondé sur leur présence jugée suspecte à proximité d'une ruelle « propice aux vols à l'arraché » selon les termes du procès verbal dressé par l'APJ.

I- Pensez vous que cette interpellation soit régulière ?

Un autre individu conteste son maintien dans les locaux depuis 28 heures. On lui a rétorqué qu'un taux d'alcoolémie de deux grammes autorise une prolongation de sa rétention.

II- Qu'en pensez vous ?

III- Précisez les conditions de validité de son placement en garde à vue à la suite d'un accident de la circulation ayant entraîné le décès du conducteur de la voiture percutée.

IV- Le parquet pourra-t-il recourir à une alternative aux poursuites pénales dans cette affaire ?

En outre, un individu originaire d'Islande semble poser d'inextricables difficultés aux gendarmes qui cherchent depuis quatre heures maintenant un interprète pour lui notifier ses droits.

V- Précisez les incidences de cette formalité sur la procédure.

On suggère enfin à Jean Treprand de relever le numéro des billets de banque apportés au rendez-vous prévu pour le versement de l'argent. Témoins de la remise de fonds réalisée dès le lendemain soir, les gendarmes interpellent le directeur

adjoint porteur de 5000 euros en billets dont les numéros correspondent à ceux précédemment relevés. Mis en examen pour trafic d'influence, le prévenu demande l'annulation de toute la procédure en invoquant l'illégalité du stratagème utilisé.

VI- Qu'en pensez-vous ?

Une perquisition réalisée au domicile de Jean Croque révélera son implication dans une escroquerie en bande organisée découverte en avril 2007 par les services de police.

VII- Précisez les pouvoirs d'investigation conférés aux enquêteurs et au parquet dans le cadre de cette affaire.

VIII- Le juge d'instruction saisi pour trafic d'influence peut-il poursuivre ses investigations après cette découverte ?

IX- Le juge d'instruction soupçonne la complicité du cousin Yves de Jean Croque. De quel statut bénéficiera Yves lors de son interrogatoire devant le magistrat instructeur ?

X- Ce statut est-il susceptible d'évolutions ?